

## LA RECHERCHE EN TRAVAIL SOCIAL, UNE BRÈVE HISTOIRE D'UN PARADIGME SCIENTIFIQUE

Stéphane Rullac

Champ social | « [Le sociographe](#) »

2014/5 N° Hors-série 7 | pages 157 à 172

ISSN 1297-6628

ISBN 9782918621218

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-le-sociographe-2014-5-page-157.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Champ social.

© Champ social. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

*Stéphane Rullac*

## La recherche en travail social, une brève histoire d'un paradigme scientifique

La conférence de consensus organisée par le CNAM (Conservatoire national des arts et métiers) et l'UNAFORIS (Union nationale des associations de formation et de recherche en intervention sociale), en 2012, a participé au retour sur le devant de la scène scientifique de la « recherche en travail social ». En proposant de réfléchir collectivement à « La recherche en/dans/sur le travail social », cette mobilisation a invité les acteurs scientifiquement impliqués dans la recherche appliquée au travail social à se questionner « sur [la] question des “savoirs professionnels” et sur la possibilité de constituer un jour “une science du social” ou “les sciences du social” » (Marcel Jaeger et Frederik Mispelblom-Beyer, 2011, pp. 30-31). Si le point de départ de la réflexion reposait principalement sur le clivage de la recherche « en » et « sur » le travail social, le rapport final du jury a fortement nié la pertinence de cette opposition initiale : « La formulation de la question paraît rétrospectivement d'une importance réduite. La langue anglaise n'induit pas de telles interrogations relatives à des prépositions. Elle conduit à parler plus simplement de *social work research*. Par ailleurs la question sémantique renvoie plutôt à des habitudes de langage qui ne traduisent pas toujours des positions nettes et contradictoires » (Jaeger, 2014, p. 247). Ainsi considérée, la recherche en travail social serait une approche idéologique mobilisée par des jeux d'acteurs stratégiques, motivés par des intérêts plus politiques que scientifiques. « L'affaire » contemporaine de la

recherche en travail social a éclaté en septembre 2009, dans des articles publiés dans les *Actualités sociales hebdomadaires (ASH)* entre 2009 et 2012. C'est à partir de ce mouvement que la conférence de consensus a été initiée.

Trois éléments caractérisent cette mobilisation : une vive dispute entre la recherche « en » et « sur » le travail social, une approche non-historique et une tentative *in fine* de disqualifier la nature scientifique de l'approche « en » travail social. Dans le cadre de la conférence de consensus, la seule perspective historique vient d'Éliane Leplay qui présente des avancées institutionnelles de la recherche en travail social (1), que nous présenterons ultérieurement. Personne n'a rapporté la richesse épistémologique du corpus proposé par les pionniers (2) de la recherche en travail social. Ce propos vise à montrer que la recherche en travail social est un paradigme scientifique, qui appartient légitimement à l'histoire épistémologique du savoir du travail social. En tant que tel, il ne peut être réduit à une simple formule idéologique. Ce retour historique amène à suivre la mobilisation des pionniers de la recherche en travail social, à restituer leur production institutionnelle et épistémologique, afin de mettre en perspective le destin d'une approche scientifique qui est souvent reléguée à un simple slogan du fait de la méconnaissance de son histoire.

### Le cheval de bataille du Diplôme supérieur du travail social et la création du Comité de liaison des centres de formation

Le développement de l'appellation « recherche en travail social » trouve sa place dans le sillage de la création du DSTS (Diplôme supérieur du travail social) en 1978. Le projet du DSTS repose sur la volonté de créer un diplôme supérieur de niveau

---

(1) Pour plus de détails sur l'historique de la recherche en travail social, voir Rullac, 2012.

(2) Hervé Drouard, Éliane Leplay et Brigitte Bouquet. Il est aussi possible de se référer aux travaux de Françoise Laot.

Maîtrise qui propose une initiation à la recherche. Dans ce contexte, le développement d'un corpus proposant des savoirs et des méthodes spécifiques au travail social est le pendant épistémologique de la reconnaissance institutionnelle d'une qualification professionnelle supérieure tournée vers la recherche. Cependant, selon Éliane Leplay, le début de cette mobilisation se situe dès les années 1920 : « L'idée de créer un DSTS n'était pas une idée neuve en 1978 [...]. La célèbre conférence internationale d'Action Sociale, qui s'est tenue à Paris en 1928, en formulait explicitement le vœu. Pourquoi a-t-il été nécessaire d'attendre exactement un demi-siècle pour y parvenir en France ? [...] Ce ne sont pourtant pas les projets qui ont manqué ; il y en aurait eu une vingtaine entre 1928 et 1978 qui ont tous échoué » (1995, p. 3).

Le tournant des années 1970 a été décisif pour le développement de la recherche en travail social, avec la création de son premier promoteur institutionnel : le Comité de liaison des centres de formation permanente et supérieure en travail social (CLCFPSTS). En 1973, le tout nouveau Réseau inter-universitaire de formation de formateurs (RIFF), réunit à l'initiative de l'Université de Strasbourg et de Paris XII Créteil, souhaite créer un diplôme supérieur de formateur du travail social de niveau II (Bac + 4), en dehors de l'appareil de formation professionnelle des écoles. Cette initiative universitaire, vécue comme une offensive par des écoles du travail social, a donné lieu à la création le 19 novembre 1973 du CLCFPSTS. Le Comité de Liaison visait le maintien du monopole des écoles du travail social, en matière de formation professionnelle, en contrant les nouvelles ambitions universitaires dans ce domaine (3). Cette association, qui regroupait à ses débuts les 27 centres de formation permanente et supérieure, a mis en œuvre un véritable lobbying efficace vis-à-vis de l'État. En l'occurrence, le CLCFPSTS a obtenu la création du

---

(3) Cette initiative universitaire faisait suite à la loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968 et de la circulaire du 26 avril 1972 sur la participation des universités à la formation professionnelle continue.

DSTS, sur la base de la reconnaissance des formations de cadre de formateur et de recherche déjà existantes dans les écoles. Afin de bien comprendre cette mobilisation fondatrice, il faut la situer à nouveau dans la peur des écoles du travail social à disparaître en se faisant absorber par les universités : « Si l'intégration à l'Université devait se faire un jour, elle ne devrait pas se faire par la petite porte, et pas en sacrifiant l'originalité de la formation du Travail Social et en refusant l'impérialisme d'une seule discipline de Sciences humaines sur le travail social, qu'il s'agisse de la psychologie, de la sociologie ou d'une quelconque autre » (Leplay, 1995, p. 5). Par la suite, le CLCFPSTS a été absorbé en 1996 par l'Organisation nationale des formations au travail social (ONFTS), puis en 2000 par l'AFORTS (4) ; elle-même dissoute dans l'UNAFORIS en 2011.

Après avoir obtenu gain de cause, en 1978, le Comité a initié un important débat collectif à visée scientifique, pour nourrir épistémologiquement le cadre institutionnel que le DSTS a permis de créer. Dès 1983, trois séminaires sont organisés par le CLCFPSTS et par l'ETSUP (École supérieure du travail social), sous l'impulsion d'Éliane Leplay, alors présidente de l'une et directrice de l'autre, pour promouvoir « une recherche en travail social qui prenne en compte les problématiques d'action, sans sacrifier les nécessaires rigueurs de la démarche scientifique » (Laot, 2002, p. 50). Ils se sont déroulés entre 1983 et 1987 : « Inventaire, typologie, questions clés » (1983), « Aspects méthodologiques et organisationnels de la Recherche en Travail social » (1984) et « Produire les savoirs du travail social » (1987).

---

(4) L'AFORTS a aussi absorbé progressivement le CNESS (Comité National des Écoles de Service Social pour les formations initiales d'assistantes sociales), l'UNITES (Union Nationale des Instituts de formation du Travail Éducatif et Social).

## Les héritiers du Comité de liaison des centres de formation : *Forum*, AFFUTS, CERTS

Afin d'approfondir l'ambition scientifique du CLCFPSTS, l'AFFUTS (Association française pour le développement de la recherche en travail social) est créé en 1993. Présidée par Hervé Drouard, elle a pour finalité « la promotion de la recherche sur les pratiques, les acteurs, les institutions et les politiques, dans le champ du travail social et de l'intervention sociale et médico-sociale » (5).

Le premier objectif de l'association a été de lancer un appel pour répertorier tous les travailleurs sociaux en poste (intervenants sociaux, cadres, formateurs, etc.), ayant passé des 3<sup>es</sup> cycles universitaires, tout en demeurant dans le secteur du travail social. L'AFFUTS développe depuis sa création des séminaires, des journées de valorisations, publie un bulletin d'information (*Trophée*) et récemment des ouvrages (6). De 1998 à 2001, l'ETSUP a confié à Françoise Laot une recherche, financée par le Fonds Social Européen, portant sur le thème des doctorats en travail social en Europe (7) (Laot, 2000). Le premier séminaire a eu lieu en 2000, sur les thèmes des « Problèmes épistémologiques de la recherche en travail social » et « Enjeux épistémologiques des différentes approches de la recherche en travail social ». La troisième phase de ce processus a été de créer, en 2001, le CERTS (Centre européen de ressources pour la recherche en travail social), qui poursuit

---

(5) <http://www.affuts.eu/>

(6) Les derniers ouvrages parus reprennent des interventions de séminaires de l'association. Citons par exemple, AFFUTS, 2013.

(7) Le conseil scientifique et technique de cette recherche était constitué d'Hervé Drouard, d'Éliane Leplay et de Joël Cadière, avec l'appui de l'Université de Valencia en Espagne et de la Haute École de Maastrich. Ce projet visait concrètement trois volets : l'étude sur les doctorats en travail social en Europe, l'organisation de séminaires européens de recherche en travail social et la réflexion sur la création d'un centre de ressources européen en travail social.

deux objectifs : « Rendre visibles les travaux de recherche menés dans le champ du travail social et dynamiser un milieu de recherche dans le champ du travail social » (8).

Enfin, évoquons la revue *Forum* qui a été créée en octobre 1976 pour être au début le bulletin de liaison du CLCFPSTS (Drouard, 2002). Rapidement, sa parution devient trimestrielle. À partir de 1980, *Forum* commence à publier des récits d'expériences et d'actions innovantes conduites par des travailleurs sociaux, puis à partir de 1983 des études ou recherches réalisées par des formateurs ou des travailleurs sociaux. Le sous-titre de la revue est « La recherche en travail social ». Dès lors, son ambition est de publier des recherches des travailleurs sociaux ou étudiants, dans l'optique d'une valorisation de la posture du praticien chercheur. À partir de 1984, les numéros sont diffusés au-delà des centres adhérents. De 1989 à 2002, Hervé Drouard est le rédacteur en chef et achève la mutation qui a amené un bulletin d'information à se déclarer aujourd'hui comme une revue scientifique de recherche en travail social (9).

Dans le giron des écoles du travail social, un mouvement est donc né, dont le premier objet est de développer les supports institutionnels de la recherche en travail social : le CLCFPSTS (1973), *Forum* (1976), le DSTS (1978), l'AFFUTS (1993), le CERTS (2001). Cependant, cette mobilisation a parallèlement donné matière au développement d'une épistémologie de la recherche en travail social.

### L'ouvrage de référence : une proposition de paradigme scientifique

En 1989, un livre a été publié à la suite des trois séminaires du CLCFPSTS, pour faire valoir les résultats du corpus progressivement élaboré par la petite communauté scientifique réunie dans

(8) <http://www.certs-europe.com/francais/index.html>

(9) La revue n'est pas référencée par l'AERES (Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur).

les différents colloques depuis la création du DSTS (Duchamp, Bouquet et Drouard, 1989). Cet ouvrage est intitulé *La Recherche en travail social* et propose une démonstration qui plaide pour le développement d'une recherche scientifique autonome, susceptible à terme d'être reconnue comme une science, ceci en trois temps : la recherche en général, la recherche sociale et la recherche en travail social. C'est Michel Duchamp qui se charge de la dernière partie avec l'appui de Jacky Beillerot, de Gilles Ferry et de Guy Avanzini (10). La démonstration consiste à inscrire la recherche en travail social, dans le cadre de la recherche sociale qui intègre le savoir d'action, qui s'inscrit elle-même dans la recherche en général. La démarche vise donc à légitimer la recherche en travail social comme une démarche scientifique à part entière. Examinons brièvement la manière dont est explicitée la recherche en travail social dans cet ouvrage, qui était finalement le contenu épistémologique susceptible de nourrir le contenant institutionnel de la recherche en travail social.

La recherche en travail social est d'abord présentée comme une science, qu'il reste à dénommer selon quatre possibilités : « sociatrie » (sur le modèle de la psychiatrie : soigner les maladies sociales), « socialogie » (sur le modèle de la sociologie : socia = sociale et logie = savoir), les « sciences du travail social » (sur les modèles des sciences de l'éducation) et la « théorie de la pratique du travail social ». En revanche, aucune proposition ne consiste à retenir la science du travail social. Pour Jacky Beillerot, la recherche en travail social se compose de deux définitions complémentaires : « Le travail social peut être compris comme une intervention sociale

---

(10) Michel Duchamp est Docteur en Sciences de l'Éducation, enseignant au collège coopératif Rhône-Alpes et président du Comité de Liaison ; Jacky Beillerot est enseignant-chercheur au département Sciences de l'éducation à l'Université Paris X-Nanterre ; Gilles Ferry est Professeur émérite en Sciences de l'Éducation à l'Université Paris X-Nanterre et Guy Avanzini est directeur de l'Unité d'enseignement et de recherche des Sciences de l'éducation à l'Université Lyon II.



localisée et la recherche en travail social se centre sur les questions particulières de l'intervention. La recherche en travail social est une recherche par l'intervention et non sur l'intervention » (1989, p. 109). Selon cette approche, la recherche en travail social vise à saisir les actions du travail social pour les transformer. De manière explicite, la recherche en travail social est distinguée de la recherche sur le travail social, qui ne vise pas la transformation des pratiques et qui se limite à quelques thèmes : « la normalisation, le contrôle social, la réparation, la reproduction de la force de travail et son caractère d'indicibilité » (Beillerot, 1989, p. 115).

Brigitte Bouquet donne une définition très complète de la recherche en travail social, qui est susceptible de faire référence en la matière : « La recherche en travail social porte sur l'intervention sociale, que cet acte de pédagogie sociale soit individuel, collectif ou institutionnel. L'intervention sociale devient le champ dans lequel il y a plusieurs objets. C'est un champ disciplinaire à constituer et l'heuristique y est recherchée pour elle-même. Il s'agit de traiter les questions spécifiques de l'intervention. L'objet de recherche est en même temps l'élément de travail. La recherche doit rendre compte de cette centration sur le faire, en donner les paramètres contradictoires chargés de sens et ainsi faire émerger la dimension cognitive. La position du chercheur est la proximité et cette particularité se traduit par un questionnement marqué par la connaissance intrinsèque et de ce fait souvent original, précis et percutant pour la pratique. La recherche en travail social concerne donc l'intervention proprement dite, mais aussi toute recherche portant sur des problèmes sociaux et incluant la compréhension et la transformation des pratiques » (1989, pp. 113-114). Un peu plus loin, Michel Duchamp définit l'objet de la recherche en travail social comme étant la praxis : « Nous appelons praxis, écrit Cornelius Castoriadis, ce faire dans lequel l'autre ou les autres sont visés comme l'agent essentiel du développement de leur propre économie » (1989, p. 146). L'ouvrage se conclut en définissant la praxis comme l'énigme que la recherche en travail doit résoudre à travers deux formes d'approche : les recherches évaluatives et explicatives.

## La création d'une chaire du travail social au CNAM : la question du doctorat et de la discipline

La création du DEIS (Diplôme d'État d'ingénierie sociale), en 1998, constitue un succès pour les pionniers de la recherche en travail social, suite à la reconnaissance d'une qualification de niveau I et d'une compétence de production de connaissance. Pour poursuivre ses revendications, l'AFFUTS choisi de se mobiliser pour la création d'un doctorat, dans l'optique d'achever le cursus de qualification professionnelle, selon le LMD universitaire (Licence-Master-Doctorat). C'est ainsi qu'après le DEIS, la création du doctorat en travail social, puis d'une discipline, sont devenues les nouveaux chevaux de bataille des pionniers de la recherche en travail social, même si Hervé Drouard précise que ce « rêve » date en fait du CLCFPSTS : « Depuis son origine, il y a plus de 30 ans, le Comité de Liaison des Centres de Formation Permanente et Supérieure rêvait de ce Doctorat : “conserver sur le terrain d'exercice du travail social des ‘généralistes experts’ dotés d'une formation supérieure et capables de faire avancer vers sa perfection l'acte professionnel [...]”. N'est-ce qu'un beau rêve ? » (2002). Pour ce faire, l'AFFUTS a choisi la stratégie qui visait à déléguer au CNAM le développement des qualifications scientifiques du champ professionnel du travail social : « Ce n'est pas la première fois, en France, que l'on déclare urgent et indispensable pour le Travail social la création d'une discipline et d'un doctorat. La conjoncture est-elle enfin favorable ? Deux pistes sont explorées pour contourner le refus actuel de l'Université, qui recouvre deux logiques différentes : la logique Grande École, mais qui peut avoir l'inconvénient d'isoler le secteur social, de l'enfermer dans ses problématiques ou la logique CNAM, depuis l'origine centré sur “les champs de pratique”, ouvert sur l'inter-disciplinaire et les approches inter-professionnelles. La création d'une chaire de Doctorat au sein du Département “Travail et entreprise” et dans le Pôle de recherche “Sciences de l'homme au travail” aurait l'avantage de construire des synergies avec des domaines connexes

comme La formation des adultes, les Sciences des organisations et du travail, de l'orientation professionnelle, de l'insertion sociale » (Drouard, 2002).

Puis, Brigitte Bouquet (11) devient, en 2001, la première titulaire de la Chaire du Travail social du CNAM ancrée dans le courant de l'AFFUTS : « Les années quatre-vingt ont vu une forte réaction du milieu professionnel revendiquant la reconnaissance d'une discipline à part entière. Dans la même période s'est fait jour un mouvement de type lobbying auprès d'universitaires reconnus s'intéressant au secteur social et auprès du CNAM, doté du statut de grand établissement de l'État, à caractère scientifique, culturel et professionnel. Se sont ainsi succédé pêle-mêle un courrier de la Direction de l'action sociale (DAS) exprimant son souhait de voir se développer des formations de troisième cycle dans le domaine du travail social, une demande formulée par le Groupement national des instituts régionaux de travail social (GNI) pour la mise en place d'un parcours de formation en direction des cadres de l'enseignement, de la formation et de la recherche dans le domaine du travail social, une demande de l'Association française pour des formations universitaires et supérieures en travail social (AFFUTS), ainsi que des avis réitérés de nombreux experts sur la nécessité de mieux identifier et de consolider des formations de troisième cycle référées au champ du travail social » (Bouquet, 2006, pp. 78-79). Le premier diplôme créé a été un DEA (Diplôme d'études approfondies) « Travail social, action sociale et société », en mai 2002, qui s'est transformé en Master recherche relevant de la sociologie. Progressivement, la chaire a développé une Licence professionnelle intitulée « Responsable de projets collectifs en insertion », en coresponsabilité avec la chaire de sociologie des organisations du CNAM. Cette chaire visait « à la fois de permettre les confronta-

---

(11) Actuellement professeure émérite au CNAM, elle a été précédemment assistante sociale, directrice de l'IRTS Montrouge/Neuilly-sur-Marne, directrice du Centre d'études, de documentation, d'information et d'action sociales (CEDIAS-Musée social), puis vice-présidente du Conseil supérieur du travail social.

tions interdisciplinaires autour d'objets de réflexion concernant le travail social et l'intervention sociale, de resserrer les liens entre les réflexions théoriques et les connaissances détenues par les professionnels du social, et de contribuer à constituer un milieu autour de la recherche sociale » (Bouquet, 2006, p. 79).

Le soutien du CNAM, par les pionniers de la recherche en travail social, repose sur deux hypothèses : la Chaire du travail social œuvre académiquement pour ouvrir la voie à la création d'une discipline orientée d'un point de vue professionnel ; la Chaire du travail social peut aider à barrer autant que possible la route aux universités, dans la perspective tant redoutée de l'« universitarisation » des écoles professionnelles du travail social, du haut de la légitimité de ce qui constitue finalement la plus prestigieuse école de formation professionnelle de France. La nomination de Marcel Jaeger, le 26 janvier 2010, comme le second titulaire de la Chaire, perpétue un positionnement proche des écoles professionnelles, en tant qu'ancien directeur de BUC Ressources et de l'IRTS de Montrouge/Neuilly sur Marne.

Les résultats et préconisations de la Conférence de consensus, dont la Chaire du travail social du CNAM est la cheville ouvrière, s'inscrit pleinement dans la stratégie de l'AFFUTS. En effet, cette mobilisation a d'abord permis la création d'une spécialité « travail social », dans le cadre des doctorats de sociologie et de sciences de l'éducation du CNAM (12), tout en affirmant que cette évolution n'est qu'un point d'étape vers la création d'une discipline : « Pour les militants de la création d'un doctorat de travail social, c'est une victoire incontestable. Le Conservatoire national des arts et métiers a décidé, le 29 avril, de créer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013, deux nouvelles spécialités : Doctorat en Sociologie-travail social, Doctorat en Sciences de l'Éducation-travail social. Les premiers diplômés sont attendus pour 2016. Pour Marcel Jaeger, professeur titulaire de la Chaire de travail social et d'intervention sociale du

---

(12) Décision n° 13-3 AG portant création de spécialités de doctorat du 29 avril 2013.

CNAM, la création de ces deux spécialités adossées à des doctorats déjà existants ne constitue pas un aboutissement, mais une première étape. La mise en œuvre d'un doctorat de travail social à part entière exige la reconnaissance d'une nouvelle discipline et la création d'une section au Conseil national des universités (CNU) » (2013, p. 7).

La création de la Chaire de travail du CNAM démontre que la stratégie fondatrice du CLCFPSTS a bien été reprise par ses descendants associatifs, notamment par l'AFFUTS. Cette stratégie vise à négocier une valorisation scientifique des connaissances pratiques du travail social, tout en tentant de conserver l'autonomie des écoles et des qualifications des écoles et de l'évitement d'une « universitarisation » de ces dernières. La création de la Chaire travail social est une tentative de tenir ces trois objectifs, dans un compromis « politique » subtil. Cette cohérence stratégique montre finalement un processus historique institutionnel et épistémologique au long cours, qui a perduré et prospéré sur les bases indiquées par le CLCFPSTS en 1973, jusqu'à l'aboutissement de l'avis définitif du jury de la Conférence : « La reconnaissance du travail social comme un champ disciplinaire spécifique, constitué dans certains pays, en déploiement dans d'autres, dont les fondements s'appuient sur des recherches qui émanent des questionnements de la pratique des travailleurs sociaux et qui répondent, en même temps, aux exigences de scientificité » (Jaeger, 2014).

### Pour une reconnaissance paradigmatique

Cette brève évocation historique montre d'abord qu'il existe en France une tradition liée à la recherche en travail social, d'un point de vue institutionnel mais aussi épistémologique. S'il est difficile d'ignorer le versant institutionnel (CLCFPSTS, *Forum*, DSTS, AFFUTS, CERTS, chaire du travail social au CNAM, Doctorats du CNAM avec spécialité travail social), en revanche la production épistémologique ne semble pas s'intégrer aux débats actuels. La

proposition du jury de la Conférence de consensus d'assimiler cette orientation à une idéologie est symptomatique de cette tentative. Pourtant, proposons de considérer la recherche en travail social comme un paradigme scientifique au sens d'un « ensemble de croyances, de valeurs reconnues et de techniques qui sont communes aux membres d'un groupe donné » (Kuhn, 1982, p. 238).

Au regard de l'histoire, la recherche en travail social peut être effectivement considérée en tant que tel, au regard des éléments que les pionniers ont développé : une appellation (Recherche en travail social), une finalité (la transformation de l'intervention sociale), une énigme (la praxis), des postulats (les savoirs d'action existent, la recherche en travail social participe à l'idéal démocratique), des valeurs (l'implication), un conflit épistémologique qui peut créer une dispute fondatrice (la recherche sur le travail social), des diplômes supérieurs dont une spécialité de recherche (le DSTS mention recherche, avant que cette spécialité disparaisse en 1998), un cadre de formation autonome (les écoles du travail social), un groupe de pression qui sait se positionner dans l'agenda politique (le CLCFPSTS), des chercheurs (les titulaires du DSTS, les formateurs et les cadres hiérarchiques), des chercheurs universitaires confirmés qui cautionnent la proposition (Jacky Beillerot, etc.), un média auto-proclamé scientifique (*Forum*) et un ouvrage de référence (*La Recherche en travail social*).

En fonction de la tendance actuelle de nier toute référence historique et de rejeter en dehors de la sphère scientifique la recherche en travail social, il est intéressant de questionner cette tentative de ne pas faire vivre aujourd'hui ce paradigme. Le déni n'est certainement pas ce que méritent ces pionniers, envers lesquels nous devons montrer au contraire notre respect et reconnaissance, mais aussi de la rigueur pour évaluer les vertus et limites de leurs apports scientifiques. La reconnaissance de ce corpus, préalable indispensable à son utilisation scientifique, est pourtant l'un des meilleurs moyens de suivre la recommandation de l'avis du jury de la Conférence de consensus qui réclamait la valorisation du savoir

professionnel du travail social. Pour cela, encore faudrait-il reconnaître la recherche en travail social comme un paradigme scientifique légitime et en poursuivre le développement institutionnel et épistémologique. Si le projet des HEPASS (Hautes écoles professionnelles en action sociale et de santé) peut constituer un contenant paradigmatique, il est nécessaire de poursuivre l'œuvre épistémologique inaugurée par les pionniers, pour élaborer le contenu que représente historiquement le corpus de la recherche en travail social.

**Stéphane Rullac** est éducateur spécialisé, docteur en anthropologie, HDR en sociologie, responsable du Pôle recherche et du CERA (Centre d'Études et de Recherches Appliquées) de BUC Ressources (École supérieure du travail social des Yvelines), chercheur associé au CEREP (Centre d'études et de recherches sur les emplois et les professionnalisations) de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne. [stephane.rullac@buc-ressources.org](mailto:stephane.rullac@buc-ressources.org)

## Bibliographie

AFFUTS (Association française pour le développement de la recherche en travail social), *Le Travail social, discipline pratique et discipline d'enseignement professionnel supérieur*, Rennes, EHESP, 2013.

BARREYRE Jean-Yves, « Discipliner le travail social », in *ASH*, n° 2731-2732, 2011.

BOUCHER Manuel, BELQASMI Mohamed, PIERRET Régis, MOUSSU Gérard et CHAUVIÈRE Michel, RULLAC Stéphane, « Travail social : quelle recherche ? », in *ASH*, n° 2653, 2010.

BOUQUET Brigitte, « La chaire de travail social au CNAM », in *Informations sociales*, n° 135, 2006.

CURIE Raymond, PAWLOFF Stéphane, SAULNIER Emmanuel et VISINTAINIER Sabine, « Recherche en travail social : de quelques postures singulières », in *ASH*, n° 2773, 2012.

CURIE Raymond, « La recherche au service de la qualité des formations », in *ASH*, n° 2679, 2010.

DROUARD Hervé, « Après trente ans de débats, ou en est la recherche en travail social ? », in *Esprit critique*, volume 4, n° 7, 2002, <http://www.espritcritique.fr/0407/article01.html>.

- DUCHAMP Michel, BOUQUET Brigitte et DROUARD Hervé, *La Recherche en travail social*, Paris, Bayard, 1989.
- JAEGER Marcel (sous la direction de), *Conférence de consensus. Le travail social et la recherche*, Paris, Dunod, 2014.
- JAEGER Marcel, *La Lettre des managers de l'action sociale*, n° 184, 23 mai 2013.
- JAEGER Marcel et MISPELBLUM-BEYER Frédéric, « Pour une conférence de consensus sur la recherche en travail social », in *ASH*, n° 2709, 2011.
- KUHN Thomas S., *La Structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion, 1982.
- LAOT Françoise (sous la coordination de), *Doctorats en travail social. Quelques initiatives européennes*, Rennes, ENSP, 2000.
- LAOT Françoise, « La recherche en travail social : l'échelle européenne », in *Vie sociale*, n° 2, 2002.
- LEPLAY Eliane, « Origines et enjeux de la création du DSTS en 1978 », in *Forum*, n° 74, 1995.
- MOUSSU Gérard, « Recherche : la diversité des méthodes est un atout », in *ASH*, n° 2745, 2012.
- OTT Laurent, « Recherche en travail social : gare au catéchisme scientifique », in *ASH*, n° 2762, 2012.
- RULLAC Stéphane (sous la direction de), *La Recherche en travail social*, Issy-les-Moulineaux, ESF, 2012.
- RULLAC Stéphane, « Recherche en travail social : la voie malaisée de la reconnaissance », in *ASH*, n° 2625, 2009.
- TROMBERT Christophe, « Recherche en travail social : gare aux faux consensus », in *ASH*, n° 2758, 2012.